DYNASTRAT

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Forme sociale : Société par actions simplifiée (SAS)

Siège social : 19 Place Vendôme 75001 PARIS

PARIS 901 812 511

RAPPORT ANNUEL EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025



INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

L'objectif de gestion est la recherche d'une performance supérieure à l'évolution de l'indice composite 60 % STOXX EUROPE 600 + 30 % FTSE MTS 1-3 ans + 10 % €STER calculé coupons et dividendes réinvestis sur l'horizon de placement recommandée (5 ans minimum), notamment en sélectionnant des OPC.

L'équipe de gestion utilise de façon active et discrétionnaire une gestion flexible et dynamique en investissant dans des OPCVM, des FIA et/ou des fonds d'investissement ainsi que des instruments financiers dérivés. Pour atteindre l'objectif de gestion, l'équipe de gestion cherche à mettre en oeuvre une large diversification des actifs (actions, obligations, monétaires) en sélectionnant des OPC sur les critères suivants : (i) la définition d'une allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de style de gestion basée sur une analyse fondamentale macro-économique et micro-économique, (ii) la sélection des OPC, sur la base d'une analyse qualitative des fonds de l'univers d'investissement.

Dans le cadre d'une approche de gestion diversifiée d'un point de vue géographique, Le Produit pourra être exposée, exclusivement par le biais d'investissement en OPC ou en instruments financiers dérivés de 40 % à 110 % aux marchés d'actions internationaux. Le Produit pourra être exposée de façon indirecte aux risques liés aux petites capitalisations (c'est-à-dire inférieure à 1 milliard d'euros) jusqu'à 25 % de l'actif net. De même elle pourra être exposée de façon indirecte à des actions d'émetteurs ayant leur siège social dans des pays hors OCDE (dont des pays émergents) dans la limite de 30 % de l'actif net. Par ailleurs, Le Produit pourra être exposée aux marchés US dans la limite de 50 % de l'actif net et aux marchés du Japon dans la limite de 30 % de l'actif net. L'exposition aux produits de taux (hors OPC monétaires), du secteur privé ou du secteur public sans répartition prédéfinie, sera comprise entre 0 % et 40 % de l'actif net, sans contraintes géographiques et, sans contraintes de notation ou non notés (hors instruments financiers dérivés). Etant entendu que la Société de Gestion ne recourt pas systématiquement à des notations émises par des agences de notation pour fonder ses décisions d'investissement et procède à sa propre analyse de crédit.

Le Produit pourra également être exposée jusqu'à 40 % de son actif en OPC monétaires.

Le Produit peut détenir 100 % de son actif net en parts et/actions d'OPCVM ou, dans la limite de 30 % de son actif net, en parts ou actions de Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIA) relevant de la Directive 2011/61/UE et répondant aux critères listés à l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion pourra également recourir à des instruments financiers dérivés et à des titres intégrant des dérivés à titre de couverture et/ou d'exposition des risques action, de taux et de change.

Enfin, le Produit pourra être exposée au risque de change jusqu'à 110 % de l'actif net.

Le Produit est gérée activement. L'indice est utilisé a posteriori à titre de comparaison des performances et dans le cadre du calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

Le Produit capitalise ses revenus.

RAPPORT DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE
DU 10 AVRIL 2026

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux textes légaux et réglementaires et aux statuts sociaux, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et vous demander d'approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

I. COMPTE RENDU D'ACTIVITE

1. Politique de Gestion

Point sur l'année 2025 écoulée

Le retour de politiques commerciales agressives et la montée des rapports de force entre blocs ont fragilisé des équilibres et des alliances hérités de l'après-Seconde Guerre mondiale. Autant de signaux qui pourraient annoncer des transformations économiques, financières et géopolitiques de long terme. Aux États-Unis, l'année a pourtant débuté sur une note relativement favorable, marqué par un reflux de l'inflation et l'anticipation d'un « super cycle » d'assouplissement monétaire. Ce scénario a été rapidement remis en cause au printemps. Le 2 avril 2025, le lancement du plan tarifaire « Liberation Day » par l'administration Trump a provoqué de fortes secousses sur les marchés actions et obligataires. Les craintes inflationnistes sont revenues, et la confiance s'est fortement dégradée.

De son côté, la Réserve fédérale américaine (Fed) est restée prudente pendant plusieurs mois. Elle a finalement engagé un cycle de baisse des taux face au ralentissement du marché du travail. Trois baisses de 25 points de base ont été décidées en septembre, octobre et décembre, ramenant le taux directeur entre 3,50 % et 3,75 % en fin d'année.

En Europe, la dynamique a été différente. Les incertitudes venues des États-Unis ont favorisé un redéploiement des flux internationaux vers les marchés européens au premier semestre. L'Allemagne a marqué un tournant en mars, avec l'annonce d'un plan d'investissement exceptionnel de 500 milliards d'euros, centré sur les infrastructures, rompant partiellement avec sa discipline budgétaire traditionnelle. À l'échelle européenne, plusieurs initiatives sont venues accompagner ce mouvement afin de renforcer les capacités industrielles et militaires du continent.

La Banque centrale européenne (BCE) a, quant à elle, poursuivi son assouplissement progressif lors du premier semestre ramenant le taux de dépôt autour de 2%. Le climat politique est toutefois resté fragile, en particulier en France, où une forte instabilité gouvernementale tout au long de l'année a pesé sur la confiance des investisseurs et a conduit à la dégradation de la note de la dette souveraine française en octobre.

En Asie, la Chine a évolué dans un environnement toujours contraint. La production industrielle a ralenti, pénalisée par la hausse des droits de douane américains et une demande intérieure toujours atone. Dans le même temps, les exportations vers l'Asie et l'Europe ont progressé, traduisant un redéploiement des flux commerciaux.
Le Japon a connu un changement politique majeur avec l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle Première ministre, issue d'une ligne plus conservatrice.

En fin d'année, les tensions autour de Taïwan se sont accentuées, ravivant les inquiétudes géopolitiques.

Du côté des actions, l'année 2025 restera comme un bon millésime. Les marchés européens se sont particulièrement distingués. L'indice allemand DAX affiche une progression de plus de 22 %. L'indice Footsie 100 britannique dépasse les 21 %. L'indice EURO STOXX 50 progresse de plus de 18 %. Ces hausses reflètent une amélioration des perspectives économiques et un retour de l'appétit pour le risque. En France, l'indice du CAC 40 affiche une performance plus modérée, autour de +10 %, pénalisé par un contexte politique et budgétaire plus incertain. Aux États-Unis, les principaux indices en $ terminent également l'année en hausse. Le Nasdaq progresse de plus de 20 %, porté par les valeurs technologiques et l'intelligence artificielle. L'indice S&P 500 gagne environ 17 %. L'indice Dow Jones avance de près de 13 %. Sur les marchés obligataires, 2025 a été plus contrastée. Les taux souverains européens ont augmenté, sous l'effet de besoins de financement publics élevés. Le crédit affiche de son côté une belle performance proche de son rendement affiché en début d'année.

En 2025, la SICAV DYNASTRAT affiche une performance de :

- Action C EUR : +10,66%

Contre +12,73% pour son indice de référence composite indice de référence composite 60% STOXX EUROPE 600 + 30% FTSE MTS 1-3 ans + 10% €STER, calculé dividendes et coupons réinvestis.

Les performances passées ne présagent en rien les performances futures.

Dans le contexte de marchés évoqué, la SICAV a profité de son positionnement actions (80% en moyenne sur l'année) avec une gestion active au sein d'une fourchette de delta comprise entre 69 et 96%.
La poche obligataire de la SICAV a été maintenue tout au long de l'année à 35% d'exposition en moyenne, et a également été un bon contributeur de performance.
Principaux contributeurs à la performance de la SICAV :

- DNCA Invest Value Europe (+0,89%)
- DNCA Opportunites Zone Euro (+0,80%)
- Invesco Nasdaq 100 ESG (+0,73%)

Principaux détracteurs à la performance de la SICAV :

- Amundi S&P 500 SCR (-0,13%)
- DNCA Invest SRI Norden Europe (-0,09%)
- JPM China A Share Opportunities (-0,06%)

Les **principales introductions** ont été : Ashoka White OAK Emerging Markets Equity, IAM Space, BGF World Financial
Les **principales sorties** ont été : Storebrand Global Indeks, Amundi S&P 500 ESG, XTrackers MSCI Japan
Le niveau des liquidités dans le portefeuille (y compris les OPCVM monétaires) s'établit en fin de période à 21,03% et l'actif net à 182 millions d'euros.

Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant)
Acquisitions	153 772 743,33 €
Cessions	97 678 761,88 €

Intégration de critères extra-financiers

La SICAV considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, la SICAV acquiert une compréhension des enjeux de long terme et cela offre un cadre pour anticiper d'une part les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, rupture technologique, etc…) et les risques internes (accidents du travail, mouvements sociaux, etc.) et, d'autre part, d'identifier des relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir les connaissances fondamentales des entreprises afin de sélectionner les meilleurs titres pour le portefeuille.

La SICAV a accès à la recherche relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance "ESG" et à l'outil interne "ABA"[1]. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par email et au sein des comités de direction, par exemple la survenance d'un litige grave, un changement majeur de gouvernance, un accident du travail, etc.

Dans ce cadre, la gestion de la SICAV promeut les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 SFDR.

L'ensemble des contraintes liées à l'ESG qui s'impose à la SICAV sont disponibles dans l'ensemble de la documentation juridique dont le prospectus, l'annexe précontractuelle mais également les rapports annuels et périodiques.

Notations ESG basées sur la responsabilité d'entreprise

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre dimensions : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé à l'aide d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. De plus, l'analyse et la notation sont réalisées en fonction des enjeux du secteur et des pratiques d'entreprises comparables. La note de responsabilité reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique quel que soit son secteur d'activité.



Le processus d'investissement de la SICAV est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les sociétés ne sont pas éligibles.

[1] « ABA », Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

Transition durable

La SICAV n'a aucune contrainte concernant l'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement.

Les perspectives pour 2026

L'année 2026 s'annonce comme une année pleine de défis, mais aussi d'opportunités.
D'un côté, des signaux encourageants émergent : le secteur du luxe en Europe pourrait rebondir si la consommation en Chine et aux États-Unis reprend. Les valeurs technologiques pourraient également poursuivre leur envolée, soutenues par des politiques publiques favorables et des investissements croissants. Aux États-Unis, le dynamisme reste présent, bien que des valorisations élevées principalement sur les « 7 magnifiques » appellent à une certaine prudence.
Cependant, les incertitudes restent nombreuses. L'inflation, bien qu'en baisse, continue de peser sur les politiques monétaires et les marges des entreprises. Les tensions géopolitiques, notamment en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, constituent une source de volatilité. Enfin, la croissance mondiale reste fragmentée, avec des signes de ralentissement en Europe et une reprise encore incertaine en Asie.
Ainsi, la flexibilité et la diversification géographique et sectorielle seront les clés pour aborder cette nouvelle année avec succès.

Loi Energie-Climat Rapport article 29

Conformément à 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat remplace l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier et donc l'article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la Société de gestion met à disposition des investisseurs au sein du document « *Rapport 2025 Article 29 de la loi énergie climat* » les informations relatives :

- à leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ;
- aux moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Ce reporting est publié une fois par an et est disponible sur le site internet de la Société de Gestion www.dnca-investments.com dans la rubrique « Nos Expertises / Investissement Socialement Responsable ».

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

DYNASTRAT (ci-après l'OPCVM) **Legal entity identifier:** 969500OUJLDW52N8I872

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il réalisera un minimum d'**investissement durables ayant un objectif environnemental:** ___%	☐ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de __% d'investissements durables
☐ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☒ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

L'OPCVM promeut des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale.

Ces caractéristiques sont approchées de deux façons différentes, selon que les fonds sélectionnés soient gérés par DNCA Finance ou gérés par des sociétés de gestion externes.

Fonds DNCA Finance

La société de gestion s'appuie sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (Above and Beyond Analysis).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, l'OPCVM prendra notamment en compte les questions ESG suivantes :

- *Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres, etc.*
- *Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants, etc.*

- *Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale, etc.*

- *Notation globale de la qualité ESG.*

Dans ce cadre, pour les OPC gérés par DNCA Finance et investis tout ou partie en émetteurs privés (ci-après « les émetteurs privés »), le processus d'investissement fondé sur le stock picking tient compte d'une notation interne de la Responsabilité d'Entreprise basée sur une analyse extra-financière via l'outil propriétaire (ABA) développé par la société de gestion, avec une approche « best in universe ».

Pour les émetteurs public, le fonds prendra notamment en compte les questions ESG suivantes :

- *Environnement : intensité carbone et répartition du mix énergétique. Pollution atmosphérique et pollution hydrique, consommation d'eau, utilisation des terres, etc.*

- *Social : indemnisation, égalité hommes-femmes, santé et sécurité, travail des enfants, etc. respect des normes internationales (travail des enfants, discrimination, liberté d'association, blanchiment d'argent, droit du travail, droits de l'homme, liberté de la presse, pratique de la torture),*

- *Gouvernance : corruption et pots-de-vin, évasion fiscale, etc. Signataire de l'Accord de Paris, signataire de la convention des Nations Unies sur la biodiversité, politique de sortie du charbon, accord de non-prolifération des armes nucléaires.*

- *Notation et couverture des risques ESG globaux.*

Pour les OPC gérés par DNCA Finance investis tout ou partie en émetteurs publics (ci-après « les émetteurs publics »), le processus d'investissement et de sélection des titres tient compte d'une notation interne liée à la responsabilité des émetteurs publics sur la base d'une analyse extra-financière au moyen d'un outil propriétaire développé en interne par la société de gestion, avec une approche méthodologique par notation minimale.

Fonds externes

Pour les fonds sélectionnés dont la gestion n'est pas assurée par DNCA Finance, la promotion des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale est réalisée au travers de la sélection d'au moins 85% de son actif net en OPC promouvant des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et/ou des OPC ayant un objectif d'investissement durable au sens de l' article 9 du Règlement SFDR.

Cette sélection s'appuie sur une notation ESG issue d'un modèle propriétaire d'analyse extra-financière des sociétés de gestion, afin de s'assurer de l'alignement des stratégies ESG de ces dernières avec la politique ESG de DNCA Finance.

L'OPCVM n'a pas recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par l'OPCVM.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Les indicateurs de durabilité diffèrent selon que les fonds sélectionnés soient gérés par DNCA Finance ou gérés par des sociétés de gestion externes.

Fonds DNCA Finance

Les indicateurs utilisés par l'OPCVM pour les émetteurs privés sont :

- *La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA : le principal indicateur de durabilité utilisé par l'OPCVM est la notation ABA (cf. stratégie d'investissement) de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.*

- *La notation de la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette notation est basée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.*

- *Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.*

- *Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO2/M$ investi) du portefeuille de l'OPCVM,*

- *Intensité carbone : (t CO2/m$ de revenus) par émetteur, consolidé au niveau de l'OPCVM.*

Pour les émetteurs publics, les indicateurs de durabilité utilisés sont les suivants :

- *L'outil propriétaire ABA : un modèle dédié à la notation des émetteurs publics basé sur 4 piliers : la gouvernance, l'environnement, le social et le sociétal.*
- *Le profil « Climat » : la société de gestion complète cette analyse par une appréciation profil « Climat » basé sur le mix énergétique et son évolution, l'intensité carbone et le stock de ressources.*
- *Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO2/M$ investi) du portefeuille de l'OPCVM,*
- *Intensité carbone : (t CO2/m$ de revenus) par émetteur, consolidé au niveau de l'OPCVM.*
- *La proportion du portefeuille dans des émetteurs controversés sur la base de plusieurs critères tels que : le respect de la liberté, le travail des enfants, les droits de l'homme, les pratiques de torture, le blanchiment d'argent, etc.*

Fonds externes

Pour les fonds sélectionnés dont la gestion est assurée par une société de gestion externe, l'indicateur de durabilité principal est la notation des SGP externes réalisée à partir du modèle d'analyse extra-financière propriétaire du pôle Multigestion de DNCA Finance, sur la base d'un questionnaire propriétaire intégrant la dimension Finance Durable à travers plusieurs critères.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?

Non applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entrprises et aux droits de l'home ? Description détaillée :

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

☒ *Oui, l'OPCVM tient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :*

- *La société de gestion a mis en place une politique de de gestion des incidences négatives sur les facteurs de durabilité et mesure les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à piloter et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO2, intensité de CO2, températures implicites), dans le contexte des objectifs de la Trajectoire Climat de DNCA Finance,*
- *Les principales incidences négatives font partie de la notation Responsabilité d'Entreprise (cf. ci-après) pour les titres vifs et les OPC gérés par DNCA Finance,*
- *Pour les fonds externes, la prise en compte des principales incidences négatives constitue un critère de sélection des OPC et des SGP externes.*

Des informations complémentaires peuvent être obtenues dans le rapport annuel de l'OPCVM.

☐ *Non*

Quelle est la stratégie suivi par ce produit ?

La Stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon les facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM vise à sélectionner des titres (produits de taux, actions et assimilés, OPC) selon les critères suivants, associés à une démarche extra-financière :

- *La définition d'une allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de style de gestion basée sur une analyse fondamentale macro-économique et micro économique,*
- *La sélection des titres et des OPC appuyée sur une analyse quantitative ESG telle que décrite dans le prospectus (notation ABA et questionnaire propriétaire DNCA Finance).*

Fonds DNCA Finance

Emetteurs privés

Concernant les OPCVM gérés par DNCA Finance, l'équipe de gestion s'appuie sur la notation ABA : outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise.

L'analyse de la Responsabilité d'Entreprise permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- *La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.)*
- *La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.)*
- *La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles)*
- *La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).*

Chaque pilier est noté indépendamment par la Société de Gestion et pondéré en fonction de son importance par rapport à la société cible. Chaque pilier est décliné en un ensemble de critères, sélectionnés en fonction de la matérialité (corrélation avec la performance économique de l'entreprise) qui sont au nombre de 25 environ au total (tels que listés dans le tableau ci-dessous). Ces critères peuvent être la qualité de l'évaluation du conseil d'administration, la rémunération du PDG, l'impact sur la biodiversité, la politique climatique et l'efficacité énergétique, etc.

Axe Responsabilité	Critères	Indicateurs
Responsabilité Actionnariale	*Respect des actionnaires minoritaires*	*Structure du contrôle*
		Existence de pilule anti-OPA, limitation des votes
	Qualité du management	*Taille et composition du comex*
		Rotation des dirigeants, existence de

Axe Responsabilité	Critères	Indicateurs
		contrepouvoir
		Qualité de la stratégie
	Indépendance du Conseil et des comités	Taux d'indépendance du Conseil et des comités
		Séparation des pouvoirs CEO/Président
		Composition et taille du Conseil, jetons de présence
	Rémunération du CEO	Transparence de la rémunération
		Cohérence du variable avec les objectifs et résultats
		Pertinence des critères du bonus, conflit en AG
	Risques comptables	Historique des litiges comptables (10 ans)
		Changement de méthodes/reporting comptable
		Indépendance des CAC
	Qualité de la communication financière	Confiance dans les guidances et transparence
		Historique des "profit warning"
		Accessibilité du management
Responsabilité Environnementale	Management environnemental	Existence d'un SME et périmètre de reporting
		Qualité et consistance du reporting, objectifs chiffrées
		Existence d'une gouvernance en cas de forte contribution
	Politique climat et efficacité énergétique	Mise en place d'une politique d'efficacité énergétique
		Reporting précis et objectifs chiffrés
	Régulation et Certification	Certification des process
		Intégration des régulations liées au secteur
		Historiques d'accidents industriels
	Impact biodiversité et externalités	Gestion des contributions positives sur la biodiversité et reporting
		Intégration des enjeux en amont des projets
		Historique de pollution ou nuisances
Responsabilité sociale	Culture d'entreprise et gestion RH	Position des RH dans la hiérarchie de l'entreprise
		Leadership and typologie de culture
		Modèle de croissance et gestion des restructurations
	Santé et Sécurité	Mise en place des comités et procédures CHSCT
		Historique d'accidents du travail, niveau de reporting
		Transparence et périmètre des indicateurs
	Climat social et conditions de travail	Qualité du dialogue social, jours de grèves, absentéisme
		Historiques de conflits sociaux
		Qualité des conditions de travail et respect des lois
	Formation et gestion des carrières	Plan de formation et pyramide des âges
		Enjeux de transition spécifique sur le secteur
		Ancienneté des salaries et politique d'évolution interne
	Promotion de la diversité	Part de femmes parmi les employés
		Part de femmes parmi les équipes managériales
		Programme d'attraction des talents
	Attractivité et recrutement	Attractivité du secteur de l'entreprise (Glassdoor rating, average salary/FTE)
		Programme d'attraction des talents
		Capacité à recruter des compétences clés
Responsabilité sociétale	Qualité, sécurité et traçabilité produits	Processus de contrôle qualité produits
		Historique de défaut de qualité
		Enjeux de sécurité du consommateur
	Capacité d'innovation	Gestion interne ou externe de la R&D
		Flexibilité des prix et pouvoir de la marque
		Renouvellement produit et risque secteur & forte rupture
	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Contrôle de la chaîne d'approvisionnement et modèle (intégré ou forte externalisation)
		Historique de défaut de la chaîne d'approvisionnement
	Satisfaction client et gain de part de marché	Politique de suivi de la satisfaction client
		Évolution PDM
		Qualité du réseau de distribution en B to B
		Historique des plaintes clients
	Respect des communautés locales et droits humains	Respect des droits de l'homme, facilité du droit à opérer
		Intégration des communautés locales
		Historique des conflits locaux
	Cybersécurité et protection des données personnelles	Utilisation des données personnelles comme business model
		Protection des données sensibles et respect

Axe Responsabilité	Critères	Indicateurs
		de la vie privée
		Mécanismes de protection contre les cyberattaques
	Corruption et éthique des affaires	*Gouvernance et process de prévention de la corruption*
		Opérations des pays à risque
		Historique pratique de corruption ou non éthique

De plus, le suivi du niveau de controverse est pris en compte directement dans l'appréciation de la Responsabilité d'Entreprise et peut affecter la notation.

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

Emetteurs publics

S'agissant des investissements dans des émetteurs publics, cette classe d'actifs fait l'objet d'une analyse extra-financière en 4 dimensions comprenant :

- *L'analyse des risques ESG,*
- *Les infractions aux standards internationaux,*
- *Les engagements à des conventions internationales,*
- *Le profil climat*

L'analyse des risques ESG sur la base des 4 piliers ci-dessous fait l'objet d'une notation de 0 à 10 :

- *Gouvernance : ce pilier englobe l'Etat de droit et le respect des libertés, la qualité et la transparence des institutions et du cadre réglementaire, le statut militaire et la défense ainsi que la démocratie,*
- *Environnement : ce pilier recouvre l'agriculture, les changements climatiques, l'énergie, la gestion des déchets et le recyclage.*
- *Social : ce pilier porte sur l'éducation et la formation, le travail et la santé.*
- *Sociétale : conditions de vie, liberté et respect des droits fondamentaux, inégalités.*

Les infractions aux standards internationaux impliquent une approche binaire pour qualifier l'infraction de : travail des enfants, discrimination, liberté d'association, blanchiment d'argent, droits du travail, droits de l'homme, liberté de la presse et pratique de la torture.

L'engagement à des convention internationales implique également une approche binaire pour identifier les engagements envers : les Objectifs de Développement Durable des nations unies (ODD), le protocole de Kyoto, l'Accord de Paris, la Convention des Nations Unies sur la biodiversité, la sortie du charbon, la capacité énergétique issue du charbon, le Traité de non-prolifération des armes nucléaires et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le profil climat est une combinaison du mix énergétique, de l'évolution du mix énergétique, de l'intensité carbone et de la réserve de matière première.

Fonds externes

Pour les OPC gérés par des sociétés de gestion autres que DNCA Finance, DNCA Finance a mis en place un modèle propriétaire d'analyse extra-financière fondée sur deux niveaux :

- *1er niveau : une analyse des sociétés de gestion externes en 6 axes :*
  - *La politique ESG de la société de gestion,*
  - *La qualité de l'analyse ESG,*
  - *La transparence du reporting*
  - *La qualité de la mesure ESG*
  - *Les labels et audits externes*
  - *L'innovation et la communication.*

- *2ème niveau : une double analyse quantitative et qualitative pour la sélection de fonds :*

  De manière non exhaustive, nous analysons le nombre de critères retenus, l'évaluation du modèle interne ESG, le nombre d'analyste ESG, etc.

  Trois autres piliers complémentaires d'analyse viennent renforcer notre sélection :

  - *La qualité du processus de gestion*
  - *La politique ESG du fonds*
  - *La qualité du reporting ESG du fonds*

Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Fonds DNCA Finance

Pour les fonds gérés par DNCA d'une part, l'OPCVM met en place une stratégie au travers de deux axes contraignants : les exclusions appliquées à l'ensemble de la société de gestion et les exclusions spécifiques liées à la stratégie.

Exclusions appliquées à l'ensemble de la société de gestion :

- *Exclusions basées sur les violations du Pacte Mondial des Nations Unies : après analyse et décision du Comité éthique en présence de la Direction de la Gestion, les sociétés intègrent la liste des « worst offenders » établie par la DNCA Finance et,*
- *Exclusions des entreprises impliquées dans les activités de production d'hydrocarbures non conventionnels et les activités liées au charbon thermique (production de charbon thermique et génération d'électricité à base de charbon). Ces entreprises sont graduellement exclues des portefeuilles selon le tableau ci-dessous :*

Activités	Dès 2022	Sociétés ayant leur siège social en Union Européenne ou OCDE		Sociétés ayant leur siège social hors OCDE	
		Exclusion dès décembre 2027	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2040
Production de charbon thermique	*A partie de 10% du chiffre d'affaires*	*A partir de 5% du chiffre d'affaires*	*Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)*	*A partir de 5% du chiffre d'affaires*	*Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)*
Génération d'électricité à base de charbon	*A partie de 10% du chiffre d'affaires*	*A partir de 5% du chiffre d'affaires*	*Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)*	*A partir de 5% du chiffre d'affaires*	*Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)*

Activités		Exclusion dès décembre 2027	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2040
Production d'hydrocarbures non conventionnels	*A partie de 10% du chiffre d'affaires*	*A partir de 5% du chiffre d'affaires*	*Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)*	*A partir de 5% du chiffre d'affaires*	*A partir de 5% du chiffre d'affaires*

Les exclusions spécifiques liées à la stratégie de l'OPCVM concernent :

- *L'exclusion des émetteurs privés ou publics ayant un haut profil de risque en termes de Responsabilité (notation inférieure à 2 sur 10),*
- *Les exclusions sectorielles telles que définies dans la politique d'exclusion émise par la société de gestion.*

Fonds externes

Pour les fonds externes, la notation issue de l'analyse extra-financière implique l'exclusion de 10% des sociétés de gestion les moins bien notées. La notation est revue à minima tous les deux ans (sauf changement majeur sur l'une des sociétés de gestion).

Enfin, les sociétés de gestion des fonds externes ne disposant pas de politique d'exclusion sont systématiquement exclues.

Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage t-il à réduire on périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Non applicable.

Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Fonds DNCA Finance

Pour les émetteurs privés, la gouvernance est l'un des axes d'évaluation de la Responsabilité d'Entreprise : la Responsabilité actionnariale. Elle fait l'objet d'une notation sur 10 basée sur 6 critères : la qualité du management, la qualité des conseils d'administration et comités, la rémunération du président, la qualité de la communication financière, les risques comptables et le respect des actionnaires minoritaires. Environ 30 indicateurs de performance permettent d'évaluer les pratiques liées à la gouvernance avec ces 6 critères. De plus, les controverses liées aux bonnes pratiques de gouvernance viennent impacter la note globale.

Pour les émetteurs publics, la gouvernance est l'un des axes d'évaluation. Il est noté sur 10 selon 4 piliers : l'Etat de droit, le respect des libertés la qualité des institutions et du cadre réglementaire, la vie démocratique et le statut militaire et de défense. Une vingtaine d'indicateurs de performance permettent d'évoluer les pratiques de gouvernance associées à ces 4 piliers.

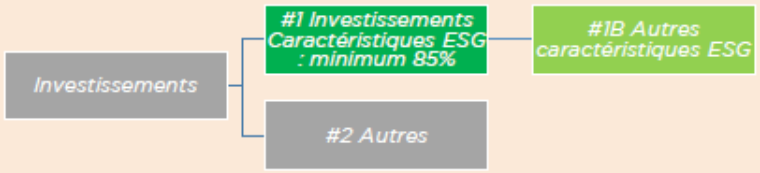
Fonds externes

Pour les fonds externes, la qualité de l'analyse de la gouvernance est évaluée au travers de la notation ESG des SGP effectuée à partir du questionnaire propriétaire d'analyse extra-financière.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

L'OPCVM investit au minimum 85% de son actif net dans actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 0% de ces investissements sont considérés comme des investissements durables.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



#1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 Autres: Comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés avec des caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissement durable.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements
- **Des dépenses d'investissements** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés.

Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

L'OPCVM n'investit pas dans des dérivés visant à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par l'OPCVM.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

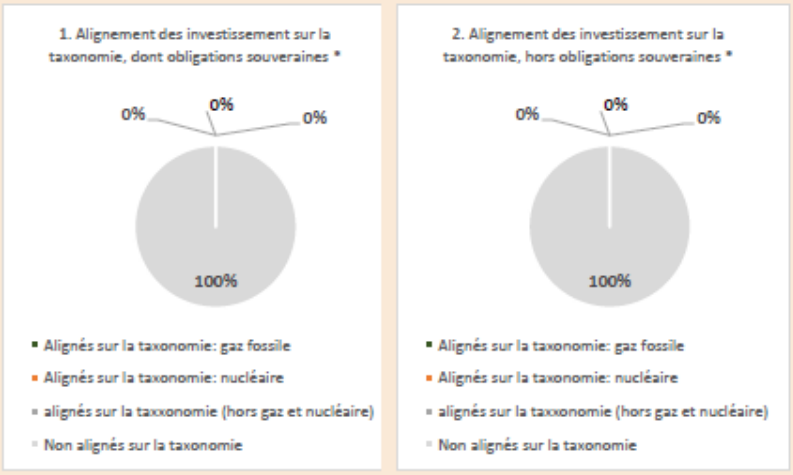
Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?

Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* *Auxfins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes est de 0%.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnementale qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

L'OPCVM peut également investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments sont inclus dans la catégorie « #2 Autres » et n'ont pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales.

Il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.

Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit finacier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

L'indicateur de référence de l'OPCVM n'a pas vocation à être aligné avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par l'OPCVM.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut ?

Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Non applicable.

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti à tout moment ?

Non applicable.

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

Non applicable.

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?

Non applicable.

Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifique au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet : www.dnca-finance.com

2. *Résultat de l'exercice*

L'actif net au 31/12/2025 était de 181 992 441,24€ contre 115 668 152,04€ au 31/12/2024.

Aux mêmes dates, la valeur liquidative de l'action s'établissait à 110,15€, contre 99,54€.

3. *Frais d'intermédiation*

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

4. *Politique du gestionnaire en matière de droit de vote*

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le bais des documents périodiques ou par tout autre moyen conformément à l'Instruction de l'AMF (en l'occurrence cette information est disponible sur le site internet de la société http://www.dncainvestments.com).

5. *Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties*

Les intermédiaires sont sélectionnés par la société de gestion. La politique de sélection des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de la société : http://www.dnca-investments.com

6. *Politique de rémunération*

La politique de rémunération mise en œuvre par DNCA Finance et ses filiales prend en compte les dispositions issues de la Directive UCITS V et de la Directive AIFM ainsi que les dispositions communes rédigées par les principales associations professionnelles représentatives de la gestion en matière de politiques de rémunération.

Elle s'applique à l'ensemble des entités du groupe DNCA Finance sauf dispositions locales.

Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas conduire les membres du Comité de Surveillance, de la Direction ni de tout autre membre du personnel de DNCA Finance et de ses filiales à une prise de risque excessive.

Elle est également définie de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

La politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et de critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de DNCA Finance.

Des informations sur la politique de rémunération de DNCA Finance peuvent être obtenues gratuitement sur le site internet www.dnca-investments.com ou sur simple demande au siège de la société de gestion.

Le montant total des rémunérations attribuées par DNCA Finance et ses filiales à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 38,6 millions d'euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- montant total des rémunérations fixes : 11,9 millions d'euros ;

- montant total des rémunérations variables : 26,7 millions d'euros :

dont montant des rémunérations variables différées du personnel identifié : 11,2 millions d'euros ;

dont montant des rémunérations variables non différées du personnel identifié et des autres typologies de personnel : 15,5 millions d'euros.

7. Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

II. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Le montant des sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice, composé du résultat net de l'exercice de -2 966 724,42€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -597 855,30€, s'élève à -3 564 579,72€. Conformément aux statuts, il est proposé d'affecter ces sommes comme suit :

Action C : Capitalisation pour un montant de -3 564 579,72€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Le montant des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de l'exercice s'élève à 12 798 755,37€. Il est proposé d'affecter ces sommes comme suit :

Action C : Capitalisation pour un montant de 12 798 755,35€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

III. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

J'ai indiqué au commissaire aux comptes qu'aucune convention, à laquelle l'article L 227-10 du code de commerce est applicable, n'est intervenue directement ou par personne interposée entre la SICAV et son dirigeant ou l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %.

En effet aucune des personnes visées ci-dessus ne m'a informé avoir connaissance d'une convention réglementée à laquelle l'article L 227-10 est applicable.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes qui vous sera soumis prendra acte de cette information.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**174 664 217,56**	**108 508 493,74**
OPCVM	134 700 048,85	91 921 645,29
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	29 169 033,60	15 579 267,55
Autres OPC et fonds d'investissements	10 795 135,11	1 007 580,90
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**896 702,90**	**1 322 399,91**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**175 560 920,46**	**109 830 893,65**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**604 906,09**	**363 242,31**
Comptes financiers	**7 282 460,47**	**7 213 975,09**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II[1]	**7 887 366,56**	**7 577 217,40**
Total Actif I + II	**183 448 287,02**	**117 408 111,05**

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	164 456 018,64	107 654 331,39
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	17 536 422,60	8 013 820,65
Capitaux propres I	**181 992 441,24**	**115 668 152,04**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**896 702,89**	**1 322 399,89**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (C)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**896 702,89**	**1 322 399,89**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**559 142,89**	**417 559,12**
Concours bancaires	**0,00**	**0,00**
Sous-total autres passifs IV	**559 142,89**	**417 559,12**
Total Passifs : I + III + IV	**183 448 287,02**	**117 408 111,05**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	519,78	69 179,88
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	-555,79	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Sous-total Produits sur opérations financières	**-36,01**	**69 179,88**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	**0,00**	**0,00**
Total Revenus financiers nets (A)	**-36,01**	**69 179,88**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 966 688,41	-1 933 155,61
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-2 966 688,41**	**-1 933 155,61**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**-2 966 724,42**	**-1 863 975,73**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-597 855,30**	**-524 638,20**
Revenus nets I = C + D	**-3 564 579,72**	**-2 388 613,93**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	10 606 580,97	5 555 329,42
Frais de transactions externes et frais de cession	-63 244,68	-58 792,92
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**10 543 336,29**	**5 496 536,50**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**2 255 419,08**	**1 473 925,67**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**12 798 755,37**	**6 970 462,17**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	7 146 575,42	2 180 445,18
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-21 861,84	11 395,18
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	**7 124 713,58**	**2 191 840,36**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**1 177 533,37**	**1 240 132,05**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**8 302 246,95**	**3 431 972,41**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice **J**	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice **K**	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**0,00**	**0,00**
Résultat net = I + II + III - IV	**17 536 422,60**	**8 013 820,65**

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est la recherche d'une performance supérieure à l'évolution de l'indice composite 60 % STOXX EUROPE 600 + 30 % FTSE MTS 1-3 ans + 10 % €STER calculé coupons et dividendes réinvestis sur l'horizon de placement recommandée (5 ans minimum), notamment en sélectionnant des OPC.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	**181 992 441,24**	**115 668 152,04**	**60 400 690,85**	**32 510 103,70**	**3 596 084,76**
PART CAPI C					
Actif net	181 992 441,24	115 668 152,04	60 400 690,85	32 510 103,70	3 596 084,76
Nombre de parts	1 652 183,0012	1 162 023,7420	651 945,6777	389 083,0553	36 153,9731
Valeur liquidative unitaire	110,15	99,54	92,64	83,55	99,46
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	5,58	3,94	-0,77	-4,01	-2,71

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,

- régularité, sincérité,

- prudence,

- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

1. Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

2. Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

3. Affectation des sommes distribuables

Part C :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

4. Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	**Assiette**
C	FR00140039O0	2,2 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 2 % TTC taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC taux maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR00140039O0	1,00% TTC taux maximum de l'actif net Ce taux correspond à la moyenne des frais de gestion administratif des OPC sous-jacents (hors commissions de surperformances et couts de transaction).

Commission de surperformance

Part FR00140039O0 C

20% TTC de la performance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence 60% STOXX EUROPE 600 + 30% FTSE MTS 1-3 ans + 10% €STER

Assiette : actif net

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indicée.

20% TTC représente la différence entre l'actif de la SICAV avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence 60% STOXX EUROPE 600 + 30% FTSE MTS 1-3 ans + 10% €STER (calculé coupons et dividendes réinvestis, cours de clôture) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que de la SICAV.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance de la SICAV est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance de la SICAV par

rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er janvier 2022.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé de la SICAV est supérieur à celui de l'actif de référence. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé de la SICAV est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence et ce, même si la SICAV enregistre une performance négative pour autant que la SICAV surperforme son indice de référence.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement

acquise, et sera prélevée par le la Société de gestion à la clôture de l'exercice.

Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31 décembre 2022.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.
Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes… Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, Warrants, Obligations convertibles, bons de souscriptions et ETF : 0,025% max TTC minimum 20 €TTC EMTN simple : forfait max 40€ TTC Certificats cotés : forfait max 40€ TTC Marché à terme Eurex Monep Options 0.40% TTC max, minimum 7€ Futures 2€/lot TTC max OPC : forfait 180€ TTC maximum Prélèvement sur chaque transaction		100	

5. Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.
Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :
Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.
Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :
Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.
Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :
- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :
- BTF/BTAN :
Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.
- Autres TCN :
Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.
Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :
- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

6. Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
• Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
• Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

7. Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré la SICAV peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.
Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.
Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :
- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaire court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaire court terme »,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini par la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas,
- L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie

8. Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.
La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.
Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme
La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**115 668 152,04**	**60 400 690,85**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	61 779 442,41	57 496 941,60
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-10 156 507,47	-8 053 881,54
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-2 966 724,42	-1 863 975,73
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	10 543 336,29	5 496 536,50
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	7 124 713,58	2 191 840,36
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	28,81	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**181 992 441,24**	**115 668 152,04**

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	587 666,3766	61 779 442,41
Parts rachetés durant l'exercice	-97 507,1174	-10 156 507,47
Solde net des souscriptions/rachats	490 159,2592	51 622 934,94

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR00140039O0	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	181 992 441,24	1 652 183,0012	110,15

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	66 205,97	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Options	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Swaps	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Autres instruments financiers	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Total	**66 205,97**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**7 282,46**	0,00	0,00	0,00	7 282,46
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**NA**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 282,46**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 282,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**7 282,46**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-				Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 626,81	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	7 528,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**10 154,93**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	**0,00**	
Instruments financiers à terme non compensés	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	**0,00**	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	**0,00**	
Titres financiers empruntés	**0,00**	
Titres reçus en garantie	**0,00**	
Titres financiers donnés en pension	**0,00**	
Créances		
Collatéral espèces	**0,00**	
Dépôt de garantie espèces versé	**0,00**	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		**0,00**
Instruments financiers à terme non compensés		**0,00**
Dettes		
Collatéral espèces		**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
BE0948484184	DPAM B EQUITIES EUROLND-F	Credit Agricole Group	Actions	Belgique	EUR	4 776 302,44
FR0012316198	DNCA OPPORTUNITES ZONE EU-I	DNCA FINANCE	Actions	France	EUR	7 096 335,46
FR0013412822	CM-AM MONE ISR-RC	CREDIT MUTUEL AM	Monetaire	France	EUR	17 314 398,08
FR001400OJJ2	DNCA FLEXIBONDS-F EUR CAPITA	DNCA FINANCE	Obligations	France	EUR	11 854 635,52
FR001400R6K0	OSTRUM SRI MONEY PLUS-SIC EU	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	Monetaire	France	EUR	14 320 655,25
FR001400SC59	IAM ARTIFICIAL INTELLIGENCE FCP UNITS -I-	ITAVERA ASSET MANAGEMENT	Actions	France	EUR	3 703 773,30
FR001400TS50	IAM SPACE FCP UNITS -I-	ITAVERA ASSET MANAGEMENT	Mixte	France	EUR	1 072 161,64
IE0004MFRED4	X S&P 500 EW ESG 1C	XTR S&P USD-1C-ACC C.	Actions	Irlande	EUR	9 722 973,47
IE000B321P61	MUZ GBL MAR DUR INT-HDEFOUND	MUZINICH GLOBAL MARKET DURATION INVESTMENT GRADE FUND	Obligations	Irlande	EUR	7 013 563,83
IE000COQKPO9	IVZ NASDAQ-100 ESG ACC	Invesco Nasdaq-100 ESG UCITS ETF	Actions	Irlande	EUR	9 785 408,25
IE000GWBFS47	AWI-ASH WO EM MKT EQFD FD-DE	Ashoka WhiteOak ICAV - Ashoka WhiteOak Emerging Markets Equity Fund	Actions	Irlande	EUR	5 191 178,30
IE00BD5CVC03	BNY MEL G SH DTD HYB-EUR WAH	BNY Mellon Global Funds plc	Obligations	Irlande	EUR	7 386 089,40
IE00BHR3GK28	NEUBERG BRM ST ENH CA-EURI5A	CIC CH Fund SICAV	Obligations	Irlande	EUR	12 278 548,80
LU0284395984	DNCA INVEST-VALUE EUROPE-I	DNCA FINANCE	Actions	Luxembourg	EUR	7 044 888,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU0827889055	BGF WLD FINANC.D2 EUR C.2DEC	BGF FIN.D2 EUR C2D	Actions	Luxembourg	EUR	6 027 276,00
LU0870552998	DNCA INVST-SRI EURP GRW-IEUR	DNCA FINANCE	Actions	Luxembourg	EUR	6 863 486,36
LU0997310957	DIG.F.-ST.E.EX-UK-CL.I C.E.3D	DIGITAL FUNDS SICAV	Actions	Luxembourg	EUR	4 430 378,70
LU1366712351	DNCA INVEST-ARCHER M/C EU-I	DNCA FINANCE	Actions	Luxembourg	EUR	6 942 054,24
LU1497739240	SCOR-ESGEUR ST DURA HY-ICEUR	SC.F-E.S.	Obligations	Luxembourg	EUR	6 176 701,65
LU1694789378	DNCA INVEST-ALPHA BONDS-IEUR	DNCA FINANCE	Hedges	Luxembourg	EUR	9 063 585,88
LU2023201044	PARETO-NORDIC CROSS CR-HIEUR	Pareto SICAV - Pareto Nordic Corporate Bond	Obligations	Luxembourg	EUR	6 168 623,65
LU3244698349	DNC INVE SUSTAI REAL ESTA-VE	DNCA FINANCE	Actions	Luxembourg	EUR	1 010 100,00
NO0012991977	STOREBRAND GLOBAL INDEKS-B3	Storebrand Global Indeks	Actions	Norvège	EUR	9 421 099,34
Total						**174 664 217,56**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	604 906,09
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	**604 906,09**
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-29 782,09
Frais de gestion	-529 360,80
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	**-559 142,89**
Total des créances et dettes	**45 763,20**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI C	31/12/2025
Frais fixes	2 965 960,29
Frais fixes en % actuel	2,07
Frais variables	728,12
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR001400OJJ2	DNCA FLEXIBONDS-F EUR CAPITA	11 854 635,52
	LU1694789378	DNCA INVEST-ALPHA BONDS-IEUR	9 063 585,88
	LU1366712351	DNCA INVEST-ARCHER M/C EU-I	6 942 054,24
	LU0284395984	DNCA INVEST-VALUE EUROPE-I	7 044 888,00
	LU0870552998	DNCA INVST-SRI EURP GRW-IEUR	6 863 486,36
	FR0012316198	DNCA OPPORTUNITES ZONE EU-I	7 096 335,46
	LU3244698349	DNC INVE SUSTAI REAL ESTA-VE	1 010 100,00
	FR001400R6K0	OSTRUM SRI MONEY PLUS-SIC EU	14 320 655,25
Total			**64 195 740,71**

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-3 564 579,72**	**-2 388 613,93**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-3 564 579,72**	**-2 388 613,93**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-3 564 579,72**	**-2 388 613,93**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-3 564 579,72	-2 388 613,93
Total	**-3 564 579,72**	**-2 388 613,93**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**12 798 755,37**	**6 970 462,17**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**12 798 755,37**	**6 970 462,17**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**12 798 755,37**	**6 970 462,17**
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	12 798 755,35	6 970 462,17
Total	**12 798 755,35**	**6 970 462,17**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**174 664 217,56**	**95,97**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**134 700 048,85**	**74,01**
AWI-ASH WO EM MKT EQFD FD-DE	EUR	44 407	5 191 178,30	2,85
BGF WLD FINANC.D2 EUR C.2DEC	EUR	79 568	6 027 276,00	3,31
BNY MEL G SH DTD HYB-EUR WAH	EUR	5 640 389	7 386 089,40	4,06
DIG.F.-ST.E.EX-UK-CL.I C.E.3D	EUR	11 715	4 430 378,70	2,43
DNCA INVEST-ALPHA BONDS-IEUR	EUR	66 546,1518	9 063 585,88	4,98
DNCA INVEST-ARCHER M/C EU-I	EUR	24 984	6 942 054,24	3,81
DNCA INVEST-VALUE EUROPE-I	EUR	21 800	7 044 888,00	3,87
DNCA INVST-SRI EURP GRW-IEUR	EUR	22 084	6 863 486,36	3,77
DNCA OPPORTUNITES ZONE EU-I	EUR	35 081,7454	7 096 335,46	3,90
DNC INVE SUSTAI REAL ESTA-VE	EUR	10 000	1 010 100,00	0,56
DPAM B EQUITIES EUROLND-F	EUR	12 292	4 776 302,44	2,62
IAM ARTIFICIAL INTELLIGENCE FCP UNITS -I-	EUR	1 510	3 703 773,30	2,04
IVZ NASDAQ-100 ESG ACC	EUR	154 955	9 785 408,25	5,38
MUZ GBL MAR DUR INT-HDEFOUND	EUR	65 079	7 013 563,83	3,85
NEUBERG BRM ST ENH CA-EURI5A	EUR	103 320	12 278 548,80	6,75
OSTRUM SRI MONEY PLUS-SIC EU	EUR	55	14 320 655,25	7,87
PARETO-NORDIC CROSS CR-HIEUR	EUR	50 291	6 168 623,65	3,39
SCOR-ESGEUR ST DURA HY-ICEUR	EUR	4 963	6 176 701,65	3,39
STOREBRAND GLOBAL INDEKS-B3	EUR	77 937,2318	9 421 099,34	5,18
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**29 169 033,60**	**16,03**
CM-AM MONE ISR-RC	EUR	9 538,352	17 314 398,08	9,51
DNCA FLEXIBONDS-F EUR CAPITA	EUR	109 928	11 854 635,52	6,52
Autres OPC et fonds d'investissements			**10 795 135,11**	**5,93**
IAM SPACE FCP UNITS -I-	EUR	418	1 072 161,64	0,59
X S&P 500 EW ESG 1C	EUR	214 186	9 722 973,47	5,34
Total			**174 664 217,56**	**95,97**

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	**Quantité/Nominal**	**Valeur actuelle présentée au bilan**		**Montant de l'exposition en Euro (*)**
		Actif	**Passif**	**+/-**
Futures				
E-MINI NASD 0326	55,00	398 987,90	0,00	21 784 414,62
MINI RUSSEL 0326	63,00	0,00	150 694,44	6 661 560,20
STX50E-EUX 0326	652,00	497 715,00	0,00	37 759 993,20
Sous total		**896 702,90**	**150 694,44**	**66 205 968,02**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**896 702,90**	**150 694,44**	**66 205 968,02**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	**Quantité/Nominal**	**Valeur actuelle présentée au bilan**		**Montant de l'exposition en Euro (*)**
		Actif	**Passif**	**+/-**
Futures				
EURUSD-CME 0326	-60,00	0,00	53 041,92	7 528 118,61
Sous total		**0,00**	**53 041,92**	**7 528 118,61**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**53 041,92**	**7 528 118,61**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Options					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Swaps					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Autres instruments					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	174 664 217,56
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	746 008,46
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	-53 041,92
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	7 887 366,56
Autres passifs (-)	-1 252 109,42
Total = actif net	**181 992 441,24**

DYNASTRAT

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

DYNASTRAT
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
DNCA FINANCE
19, place Vendome
75001 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable DYNASTRAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2026.04.29 15:52:24 +0200

